

PRST 4

EN OCCITANIE, LA SANTÉ AU CŒUR DU TRAVAIL !




**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



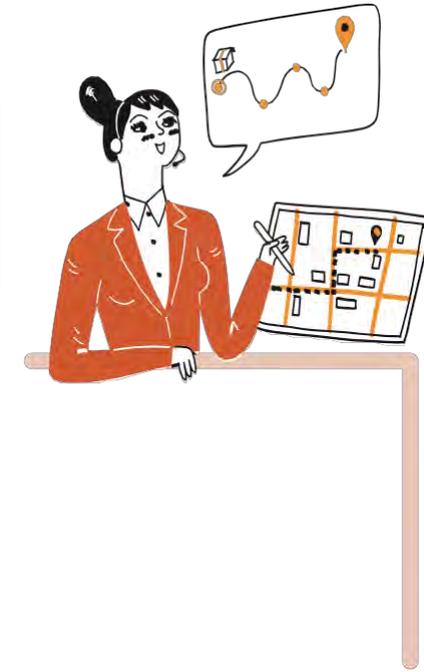
**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**

Occitanie

Webinaire du 21 juin



PROGRAMME :



- PRST4 : quoi , qui , quel contenu?
- Interview des 2 vices présidents du CRPST
- Présentation des actions du PRST 4 avec un zoom sur 3 thématiques : **AT Graves et Mortels – P.D.U.P. -Santé au Travail des Femmes**
- On vient à votre rencontre : le PRST Tour





LE PRST

Depuis 2004, tous les 5 ans, les pouvoirs publics fixent les grandes orientations liées à la santé au travail.

Ce plan est ensuite décliné, dans chaque région, en Plan Régional de Santé au Travail (PRST).



2

0

2

1

4^{ème}

PLAN

SANTE

TRAVAIL

2

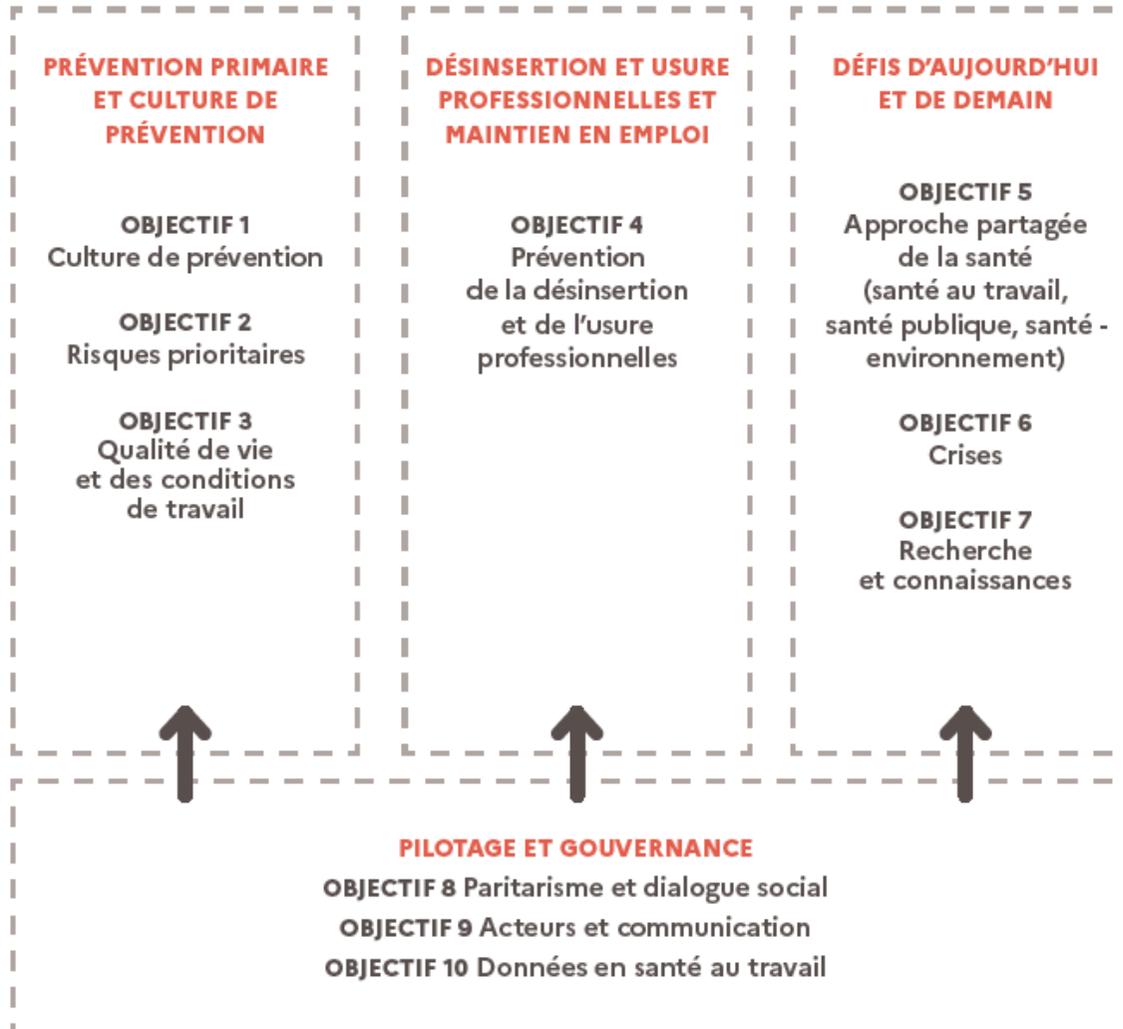
0

2

5

4^e PLAN SANTÉ AU TRAVAIL

LUTTER CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES ET MORTELS



Constitué d'un axe transversal et de quatre axes stratégiques, avec 10 objectifs opérationnels comprenant de nombreuses actions, le PST 4 permet d'aborder l'ensemble des défis prioritaires identifiés par les acteurs de la prévention.

LE PRST EN OCCITANIE



Un travail collectif qui prend en compte les spécificités régionales résultant d'un **diagnostic territorial ciblé**, et les nouveaux enjeux liés aux mutations du monde travail et à l'évolution des textes.

Dans le cadre du PRST3 :

Création une trentaine d'outils : diaporamas pédagogiques, kits pratiques, vidéos de sensibilisation, etc.

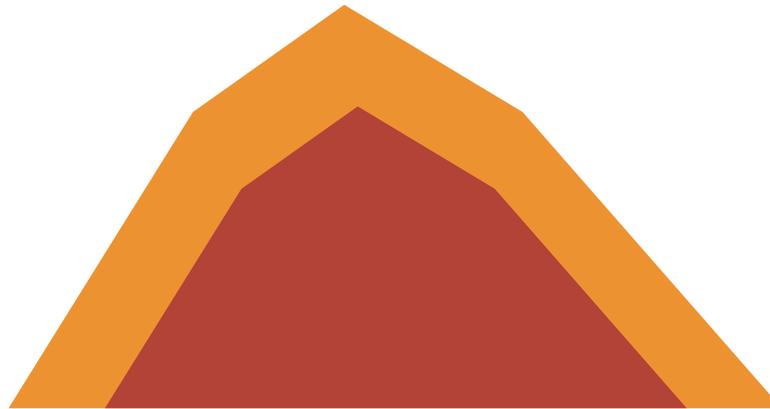
Sensibilisation de près de 2000 personnes : colloques, séminaires ou webinaires



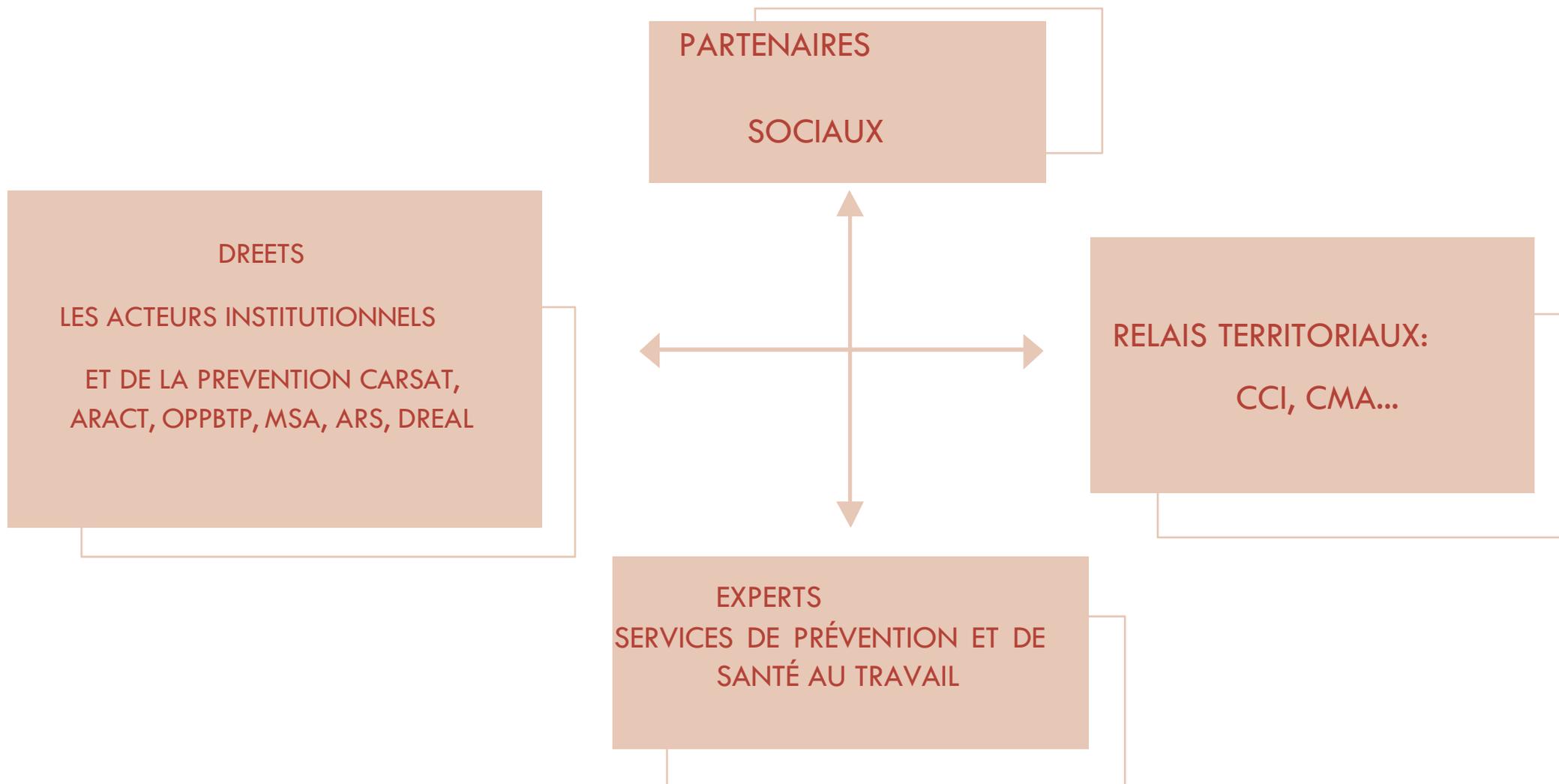
LE PRST, UN OUTIL POUR AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le plan régional santé au travail constitue la feuille de route des acteurs de la prévention au niveau régional programmant les actions partenariales en santé au travail

- > Un outil au service de la santé au travail.
- > Dont la cible est l'entreprise et particulièrement la petite entreprise.



LE PRST, C'EST QUI ?



LES INSTANCES RÉGIONALES



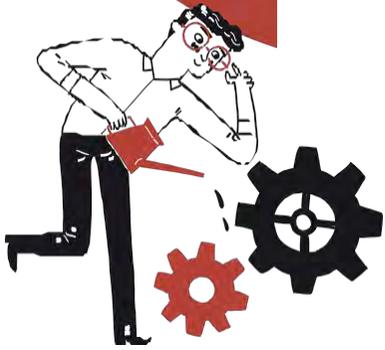
CROCT (Comité régional d'orientation et des conditions de Travail)

CRPST (Comité régional de prévention et de santé au travail)



CRPST : FORMULE les orientations du plan régional santé au travail et participe au suivi de sa mise en œuvre ;

CROCT : PARTICIPE à l'élaboration et au suivi du plan régional santé au travail, qui décline à l'échelle régionale le plan santé au travail.



PAROLE AUX PARTENAIRES SOCIAUX :



Isabelle RICARD (CFDT) - Vice Présidente du CRPST

Jean-François LABAQUERE (MEDEF) - Vice Président du CRPST

Quel rôle des partenaires sociaux dans le cadre du PRST4 ?

Selon vous quels sont les enjeux de ce nouveau plan ?

Pour mieux comprendre ce PRST4 quel message de prévention doit-on retenir ?



LE PRST 4 DÉCLINÉ EN 16 ACTIONS

OPÉRATIONNELLES

1

COMMENT LUTTER CONTRE
LES ACCIDENTS DU
TRAVAIL GRAVES ET
MORTELS?



2

PREVENIR LES RISQUES
POUR RENDRE CERTAINS
METIERS PLUS
ATTRACTIFS



3

OUTILLER LES EXPERTS
COMPTABLES POUR
MIEUX REPENDRE AUX
TPE



4

SE SERVIR DU DIAGNOSTIC
TERRITORIAL POUR
MIEUX CIBLER NOS
ACTIONS



LE PRST 4 DÉCLINÉ EN 16 ACTIONS

8

OPÉRATIONNELLES

7

**RISQUE CHIMIQUE DANS
LE SECTEUR
AERONAUTIQUE**



8

**LES CHUTES DE HAUTEUR ET
DE PLAIN-PIED**



5

**PREVENTION DU RISQUE
AMIANTE**



6

**LE RISQUE CHIMIQUE
DANS LE SECTEUR
AGRICOLE**



LE PRST 4 DÉCLINÉ EN 16 ACTIONS OPÉRATIONNELLES

9

LES RISQUES
PSYCHOSOCIAUX



11

LES TROUBLES MUSCO
SQUELETTIQUES



10

LE RISQUE ROUTIER
PROFESSIONNEL



12

LA QUALITE DE VIE SANS
OUBLIER LES
CONDITIONS DE
TRAVAIL



LE PRST 4 DÉCLINÉ EN 16 ACTIONS OPÉRATIONNELLES

16



LA SANTE AU TRAVAIL DES
FEMMES

15



L'ENTREPRISE FACE A
L'ADDICTION

13



LA PREVENTION DE LA
DESINSERTION ET DE
L'USURE
PROFESSIONNELLE

14



COMMENT AIDER LE CSE A
AMELIORER LES
CONDITIONS DE TRAVAIL
DES SALARIES?

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL CIBLÉ NOUS A PERMIS D'ORIENTER NOS ACTIONS



Un tableau de bord avec des indicateurs clé :
« les chiffres clé » mis à jour

Des focus sur quatre thématiques



Les spécificités des TPE PME

La santé au travail des femmes

La prévention de la désinsertion professionnelle

Le dialogue social

Pilotage : ARACT

QUELQUES DONNÉES POUR MIEUX AGIR

74% des établissements employeurs ont un effectif de 1 à 9 salariés (représentant 28% des salariés)

Les métiers où la part des AT avec arrêt est la plus importante : service à la personne, bâtiment (hors électriciens), commerçants/vendeurs; cultures spécialisées et viticulture pour les salariés agricoles

Taux de fréquence les plus importants : **intérim et construction**

Spectacle, construction et hôtellerie restauration : 3 secteurs où les consommations de substances psychoactives sont les plus fortes (national)

71% des salariés exposés aux **contraintes posturales et articulaires**
32% des salariés exposés à un ou plusieurs produits chimiques

3% des accords concerne le thème des conditions de travail

TMS : 80% des maladies professionnelles reconnues

Les maladies à caractère professionnel : taux de signalement deux fois plus élevé chez les femmes TMS, souffrance psychique



AT GRAVES ET MORTELS

CONTEXTE

Au plan national

- **540 000 accidents du travail, dont 550 mortels, hors accidents de la route en 2020,**
- Baisse importante du nombre des accidents graves et mortels a été enregistrée,
- 2010, un plancher semble avoir été atteint.

Sur le plan régional

- Baisse régulière des accidents graves, entre 2016 et 2019
 - Régime agricole: - 13%
 - Régime général: - 21%.
- Accidents mortels,
 - Régime agricole agricole : - 50%
 - Régime général, la hausse a repris : + 23%.

Les personnes qui prennent un poste qu'ils soient nouveaux dans l'entreprise, jeunes (- 26 ans) en statut précaire ou non font partie des salariés en sur sinistralité.

OBJECTIFS



Améliorer la connaissance des entreprises sur :

- La typologie des AT les plus graves et des AT mortels
- Les populations les plus touchées
- L'impact des conditions d'accueil et des conditions de travail sur cette sur-sinistralité

Donner aux entreprises Occitanes les moyens de déployer des démarches de prévention efficaces pour réduire les accidents graves et mortels en :

- Assurant la qualité des formations initiales en prévention des risques pour l'ensemble des futurs salariés notamment dans les secteurs les plus sinistrés quelle que soit la filière et le niveau de formation suivie
- Assurant un accueil des nouveaux sur les postes de travail, qui leur permet d'identifier et de maîtriser les risques
- Maîtrisant les situations de travail les plus génératrices de ce type d'accident tous secteurs confondus

3 ACTIONS PRÉVUES



Action 1 : Assurer la formation des élèves et apprentis d'Occitanie

Promouvoir et contribuer au développement de la culture de prévention des élèves au sein de leurs écoles et via leurs enseignants ou formateurs

Action 2 : Assurer un accueil au poste de travail qui permette aux nouveaux de maîtriser les risques auxquels ils sont exposés

Travailler sur la formation des tuteurs et des maîtres d'apprentissage

Travailler sur la coopération entre les entreprises d'intérim et les entreprises utilisatrices

Action 3 : déployer une action transversale aux secteurs d'activité sur les AT liés à l'utilisation des engins

Travailler sur les conditions d'utilisation des engins, leur entretien, la formation à la conduite et l'impact de l'environnement sur cette utilisation

OUTILLER LES EXPERTS COMPTABLES

**AIDER LE CSE A AMELIORER LES
CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIES**

**PREVENIR LES RISQUES POUR RENDRE
CERTAINS METIERS PLUS ATTRACTIFS**



OUTILLER LES EXPERTS COMPTABLES

CONTEXTE

- Positionnement des experts comptables en tant que ressource et acteur relais des TPE.
- Faciliter l'accompagnement et le conseil des employeurs des TPE
- Informer et sensibiliser et outiller les experts comptables.

EXPERTS COMPTABLES

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Action 1 : Promouvoir et contribuer au développement de la culture de prévention des experts comptables via des webinaires réguliers.

DATE	SUJET
24 SEPT 2021	• La prévention au service de la performance de l'entreprise : mythe ou réalité ? Quels acteurs mobiliser ?
22 OCT 2021	• La crise sanitaire et pérennité de l'entreprise : quels retours d'expériences et quelles solutions mises en œuvre par les entreprises ? Quelles clés de réussite ?
19 NOV 2021	• Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) : comment faire de l'obligation réglementaire une opportunité de performance pour l'entreprise ?
17 DEC 2021	• La nouvelle tarification AT/MP : une simplification administrative pour les entreprises ?
21 JAN 2022	• Accidents du travail / Maladies Professionnelles : fragilité individuelle ou conséquence de l'activité de travail ?
18 FEV 2022	• Le risque routier : un risque majeur de l'entreprise ?
18 MAR 2022	• Prévenir les addictions : comment passer du cas particulier à une stratégie de prévention collective ?
22 AVR 2022	• Quelle place du suivi individuel de l'état de santé dans la politique de prévention globale de l'entreprise ?
20 MAI 2022	• Comment limiter les licenciements pour inaptitude par la prévention de la désinsertion professionnelle ?
17 JUI 2022	• Comment continuer à travailler ensemble : évaluation partagée de ce type de cycle et suites envisageables ?

Action 2 : Expérimenter une démarche conjointe Experts comptables / Préventeurs dans l'accompagnement des TPE (2023-2025)

COMMENT AIDER LE CSE A AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIES

POURQUOI?

A l'initiative des partenaires sociaux
Mieux comprendre comment les CSE investissent le champ des
conditions de travail depuis leur création

NOS OBJECTIFS DE PREVENTION

Faire un diagnostic pour partir des pratiques des entreprises
Co-construire et diffuser des outils pour les CSE

Pilotage : Partenaires sociaux



LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Une étude-action visant à aider les CSE à développer leur action en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Avec une dizaine d'entreprises (participation en binômes paritaires)



ATTRACTIVITE DES METIERS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

POURQUOI ?

A l'initiative des partenaires sociaux, conscients que l'amélioration des conditions de travail est un enjeu incontournable pour rendre les métiers attractifs et fidéliser les salariés.

Volonté de valoriser les expérimentations conduites au plus près des entreprises et des acteurs régionaux, d'en tirer des enseignements et de démultiplier les bonnes pratiques

NOS OBJECTIFS DE PREVENTION

Recenser les initiatives innovantes et les bonnes pratiques

Poursuivre l'état des lieux sectoriel engagé en 2021 en l'élargissant aux métiers du transport et de l'agriculture

Co piloter l'appel à projets territorial du Fonds d'amélioration des Conditions de Travail (FACT)

Produire des outils pour agir sur les conditions de travail et améliorer ainsi l'attractivité des entreprises

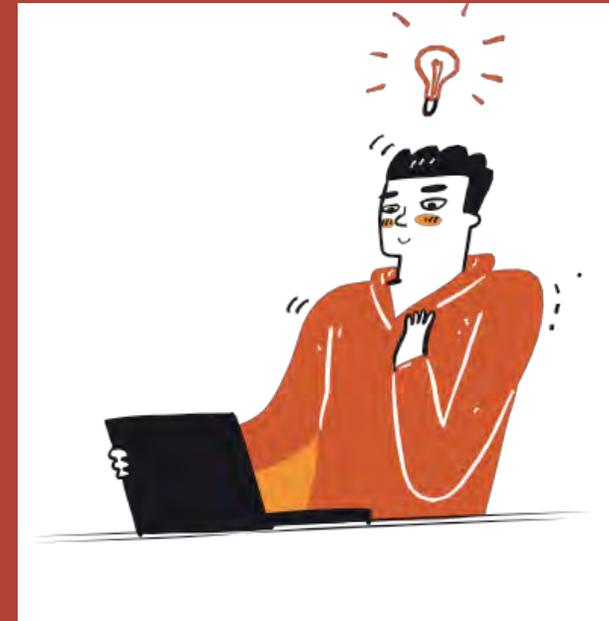
Pilotage :
Partenaires
sociaux



LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

2022/2023

- Choix des secteurs d'activités concernés
- Dans un premier temps : BTP, Industrie , Santé, Services à la Personne, Restauration et dans un second temps Transports et Agriculture
- Recherche, analyse et valorisation d'expériences conduites dans ces secteurs
- Promotion de l'appel à projets territorial du Fond d'amélioration pour les conditions de travail (FACT) en Occitanie : dispositif de subvention (géré par l'ANACT) visant à promouvoir et soutenir des projets d'expérimentation sur le champ des conditions de travail, facteurs d'attractivité et de prévention de la désinsertion professionnelle.



2024

- Production et promotion d'outils permettant d'agir sur les conditions de travail en vue d'améliorer l'attractivité des métiers



**FOCUS SUR LES RISQUES
PRIORITAIRES ET PROMOUVOIR
LA QUALITÉ DE VIE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL**

PRÉVENTION DU RISQUE AMIANTE



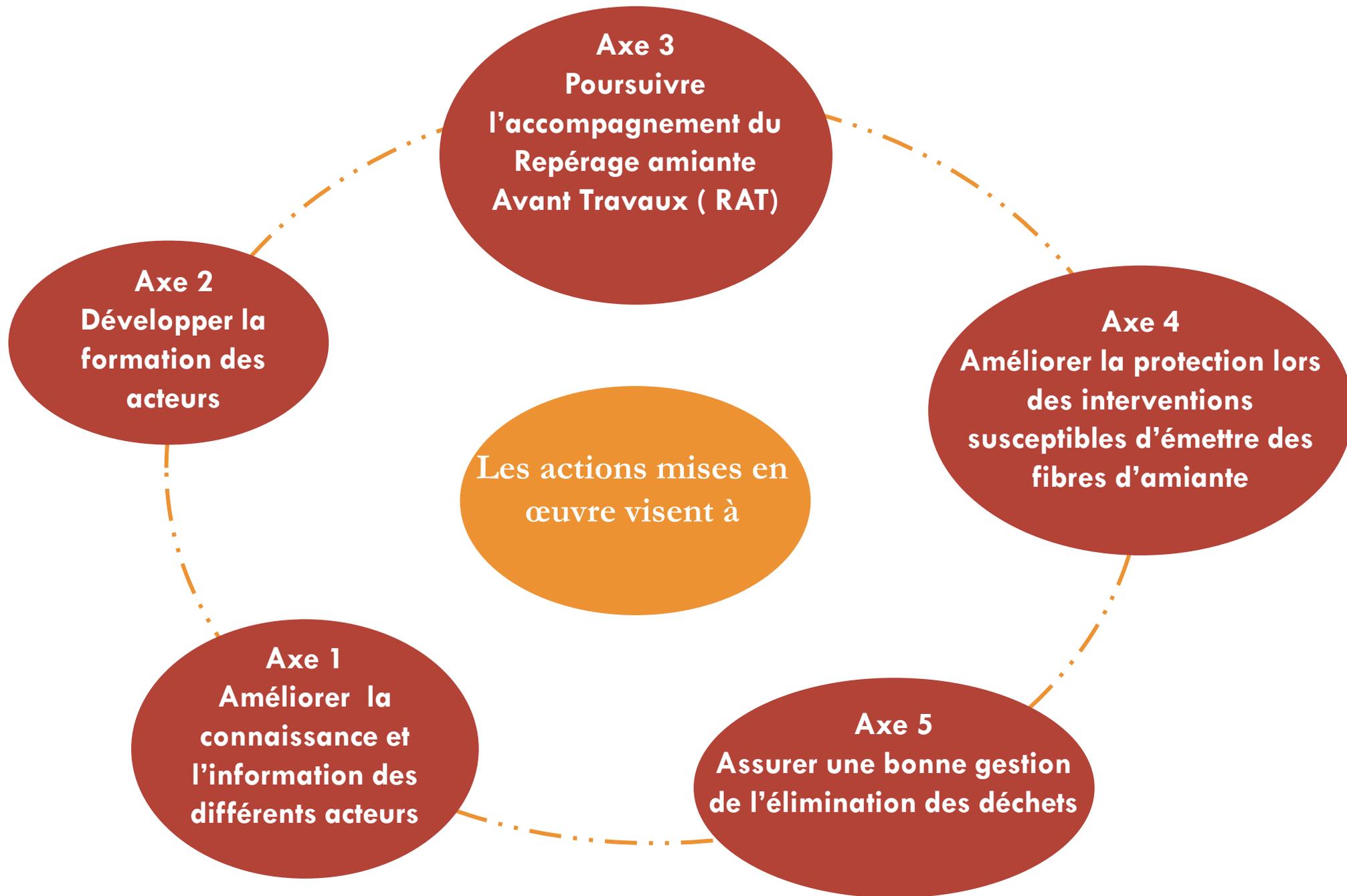
Pilotage : DREETS

POURQUOI?

- Un cancérogène avéré
- Interdit en France depuis le 1/01/1997
- Susceptible d'être présent dans tous les immeubles matériaux, équipements, matériels fabriqués avant cette date
- Risque d'exposition encore mal identifié et appréhendé

NOS OBJECTIFS DE PREVENTION

- Renforcer la prévention primaire
- Améliorer les repérages de l'amiante
- Accompagner la montée en compétence des différents acteurs



QUE FAIRE DE SES DÉCHETS D'AMIANTE? SUIVEZ LE GUIDE !

Afin de faciliter l'élimination dans de bonnes conditions, le groupe PRST Amiante OCCITANIE a réalisé une plaquette d'information pour informer les particuliers et les professionnels des lieux où sont autorisés les dépôts.

 PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La gestion des déchets d'amiante en Occitanie



Des principes à connaître, des règles à appliquer avec rigueur

L'amiante, présent dans de nombreux produits et matériaux de construction, est dangereux pour les humains: c'est un cancérogène avéré.

Toute opération sur les matériaux et produits contenant de l'amiante peut libérer des fibres, par exemple lors de rétrécissements, de démolitions, de simples manipulations ou de transports.

Il est interdit de réutiliser les matériaux et produits contenant de l'amiante.

Le rétrécissement d'amiante par un professionnel nécessite le recours à une entreprise certifiée pour le traitement de l'amiante (voir dernière page).

Les déchets d'amiante doivent être éliminés dans une filière adaptée selon leur état:

- lorsqu'ils sont liés à des matériaux inertes qui ont conservé leur intégrité (plaques ondulées, éléments de bardage, canalisations...), ils peuvent être éliminés dans des installations

de stockage de déchets non dangereux disposant d'alvéoles spécifiques amiante.

b. Les déchets d'amiante libre (flocages, débris, équipements de protection individuelle (EPI) ...) doivent être stockés dans des installations dédiées aux déchets dangereux.

c. Des centres de transit et regroupement peuvent accueillir les déchets d'amiante avant élimination.

d. Quelques déchèteries sont susceptibles d'accepter les déchets d'amiante lié. Rapprochez-vous de votre collectivité.

Avant transport, les déchets d'amiante doivent être conditionnés dans des emballages appropriés et fermés pour éviter toute dispersion de fibres.

Avant de se déplacer, contacter le site pour connaître les modalités de dépôts et réaliser les démarches préalables.

LE PLAN DE TRAVAIL



- **UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DU PRST3**
 - **Intègre pratiquement tous les services de santé de Midi Pyrénées, la CARSAT MP, la DREETS + membre du CROCT**
 - **Pour agir en cohérence dans le respect des missions de chaque partenaire**
- **PRÉVENTION PRIMAIRE : MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR !**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Développer la prévention primaire

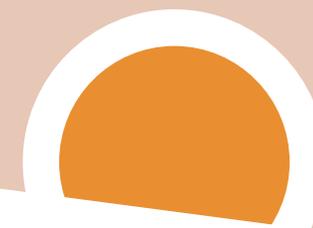
Accompagner en partenariat ces entreprises dans une démarche d'évaluation des risques dont le risque chimique

Prévenir les effets sur la santé et la sécurité, liés à l'utilisation des agents chimiques dangereux, dont les CMR

Substitution des produits CMR ou à défaut réduire et maîtriser l'exposition des salariés aux produits chimiques par la mise en place d'actions de préventions collectives et individuelles

Partager et mutualiser les connaissances et faciliter les échanges entre donneurs d'ordre et sous-traitants

UNE BOITE À OUTILS



Préparer l'action dans le SST		Agir en entreprise			Suivre l'action
Personnel SST	Dosage chrome urinaire	Employeur	Salarié	Information collective	Reporting
1. Fiche action 2. Courrier d'information interne 3. 9 grilles métiers	4. Schéma démarche 5. Fiche méthodologique 6. Fiche transport des échantillons 7. Fiche de renseignement 8. Courrier médecin intérimaires	9. Courrier d'information de la démarche	10. Etapes du protocole d'analyse pour le Chrome	11. Diaporama « Exposition au chrome » 12. Fiche générale sur le protocole de recueil chrome urinaire 13. Fiche sur la restitution collective 14. Diaporama restitution collective 15. Mini-film <i>(à venir)</i> 15. fiche de recueil sur les substances chimiques	16. Fiche de suivi par entreprise 17. Grille des indicateurs de l'action mutualisée 18. Outil de compilation des données sur les substances

PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES DANS L'AGRICULTURE

POURQUOI?

- Occitanie, deuxième employeur de main-d'œuvre agricole au niveau national,
- Présence importante de cultures spécialisées consommatrices de produits chimiques (vigne, céréales, arbres fruitiers, maraîchage),
- Fort enjeux de santé publique, de santé au travail et de protection de l'environnement,
- Politique de prévention des risques professionnels encore trop axée sur l'hygiène et les équipements de protection individuelle.

Pilotage : DREETS

PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES DANS L'AGRICULTURE

NOS OBJECTIFS DE PREVENTION :

- Accroître le niveau de compétence des utilisateurs
- Améliorer la qualité de l'évaluation des risques
- Construire ou consolider le partenariat avec les professionnels



LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

PRÉVENIR L'EXPOSITION AUX PRODUITS CHIMIQUES DANS L'AGRICULTURE

Depuis 2017 :

Informier et sensibiliser les vendeurs sur les différentes catégories de cabine des tracteurs

Animer un réseau régional des formateurs aux certificats individuels (« certiphyto »)

A partir de 2022 :

Construire et animer un réseau des professeurs des CFA agricole d'Occitanie

Informier et sensibiliser les professionnels agricoles sur le terrain, en lien avec les Commissions Paritaires d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail départementales agricoles d'Occitanie.



AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES CHUTES DE HAUTEUR

POURQUOI?

Les chutes de hauteur demeurent la 2^{ème} cause d'accidents du travail et la 2^{ème} cause de décès, notamment dans le secteur du bâtiment, et de façon marquée dans les petites entreprises.

NOS OBJECTIFS DE PREVENTION

Faire diminuer le nombre de chutes de hauteur prioritairement dans le secteur du BTP, mais également dans les autres secteurs d'activité en ciblant particulièrement les TPE et PME

Pilotage OPPBTP DREETS



LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Un dispositif de formation des intérimaires du BTP - a été mis en place (partie Est de la région).
Promotion du dispositif dans le partie Ouest de la région

Production de fiches dans le secteur agricole

Sensibilisation les entreprises de gros œuvre et la chaine de sous-traitance

Cibler les professions exposées aux chutes de hauteur autres que secteur BTP



FICHES PRÉVENTION DES RISQUES DE CHUTES DE HAUTEUR EN AGRICULTURE

Ce qu'il faut savoir pour ne pas tomber de haut !

Pour faire évoluer les situations réelles de travail vers une sécurité accrue.

Prochaine fiche fin 2022

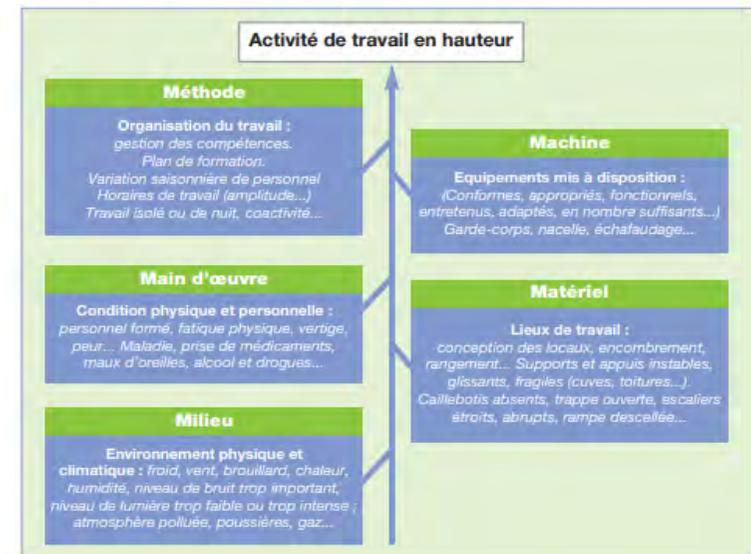


MIEUX OBSERVER POUR MIEUX AGIR

* EVALUER LE RISQUE :

- Premier pas d'une démarche de prévention, l'évaluation des risques permet de cerner l'ensemble des activités concernées et les risques présents. C'est une aide à la décision.

Différents paramètres sont à prendre en compte pour bien gérer et organiser une activité en hauteur (Schéma ci-dessous).



MIEUX ÉVALUER ET PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

POURQUOI ?

Transformations continues des organisations du travail et des tensions qui s'y développent.

NOS OBJECTIFS DE PREVENTION

Cibler les entreprises (TPE et PME) des secteurs en tension, avec une attention particulière portée à certains métiers/fonctions (dirigeants, managers...).

Sensibiliser, outiller/accompagner en matière de prévention des RPS, selon les nouvelles organisations du travail et adaptabilités nécessaires d'aujourd'hui.



LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- ✓ Rencontre débat avec témoignages d'entreprise et discussion en petit groupe (15 personnes d'entreprises),
- ✓ Réalisation de **sensibilisations thématiques** (numérique, DUER/RPS, dialogue social, management...) auprès de dirigeants, managers et salariés (clubs d'entreprises, fédérations, syndicats ...).
- ✓ Organisation **d'accompagnements collectifs** par secteur ou département (formation-action) pour la mise en œuvre de la prévention des RPS (ex. 3 RV collectifs avec travaux intersessions).



PREVENTION DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

Enjeux du risque routier professionnel

- Près de 1 décès sur 2 a lieu sur la route dont 3 décès sur 4 sur le trajet domicile - travail .
- Fort enjeux (humain et financiers) avec des coûts directs et indirects pour les entreprises .

Les chiffres-clés

49 828 personnes
sont victimes d'un accident
de la route lié au travail

11 656
victimes d'un accident
du travail, **en mission**
(lorsque le salarié est sous
l'autorité de l'employeur)



38 172 victimes
d'un **accident de trajet**
(entre le domicile ou le lieu
de déjeuner et le travail)



c'est
11%
des accidents
du travail

c'est
31%
des accidents
du travail
mortels

356
personnes
tuées



dont
265
lors d'un accident
de trajet
91
lors d'un accident
de mission

Sources : données 2020 agrégées du Bulletin d'Analyse des Accidents de la Circulation (ONISR), du régime général (CNAM) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

RISQUE ROUTIER: LES ACTIONS EN 2022

Informier et mobiliser les entreprises

- Actualiser le kit risque routier professionnel
- Promouvoir la prise en compte du risque routier et son intégration dans le DUERP
- Faire connaître aux entreprises les outils et offres de services proposés

Quelques actions réalisées et à venir en 2022

- 11 mai 2022 : webinaire Risque Routier Professionnel dans le cadre des journées sécurité routière en entreprise.
- 20 septembre 2022 : Colloque risque routier professionnel à Mende



TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

POURQUOI?

Les TMS sont à l'origine de plus de 80% des maladies professionnelles reconnues.

Ils altèrent la santé des travailleurs, pèsent sur la performance des entreprises et impactent la désinsertion professionnelle.

NOS OBJECTIFS DE PREVENTION

Promouvoir des démarches de prévention auprès des secteurs d'activité les plus concernés, en élargissant des programmes d'accompagnement existants :

- la méthode **Trouver/Trouvons Mes Solutions** adaptées de la MSA (TMSa)
- le programme **TMS PROs** de l'assurance maladie.



TMS : QUELLES ACTIONS MISES EN ŒUVRE ?

Accompagner les entreprises

Initier des démarches de prévention en s'appuyant sur les modalités des actions « TMS Pros » et « Trouver ma solution » des MSA

Organiser le déploiement opérationnel des mesures et accompagner les référents mis en place dans les entreprises

Structurer une démarche sectorielle

Choisir un secteur à forte sinistralité et désinsertion professionnelle

Créer et promouvoir des outils ciblés à destination de cette cible



QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL



POURQUOI?

Promouvoir la QVCT auprès des TPE-PME

NOS OBJECTIFS DE PREVENTION :

- Sensibiliser les TPE-PME à la QVCT, comme enjeu de santé au travail des personnels et de performance de la structure
- S'appuyer sur des acteurs relais pour la diffusion d'information et le transfert d'outils (organisations professionnelles, organisations syndicales de salariés, SPSTI, consultants, institutionnels, etc.)

LES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

Identifier les points clés d'une démarche adaptée au TPE-PME

Définir un argumentaire pertinent et adapté au TPE-PME

Expérimenter des actions collectives

Identifier, construire et alimenter un réseau d'ambassadeurs

Informé, sensibiliser et acculturer les acteurs des SPSTI

Renforcer le rôle de conseil et d'appui des SPSTI auprès de leurs adhérents TPE-PME en matière de QVCT

Poursuivre l'animation du réseau des consultants QVCT et valoriser leurs démarches

Donner à voir sur l'activité du réseau par l'utilisation de la plateforme ReflexQVT



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE



Pilotage ARACT DDETS

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION ET DE L'USURE PROFESSIONNELLE



POURQUOI ?

- 1 Des taux d'emploi qui diminuent avec l'âge (cf Diagnostic régional Santé travail en Occitanie)
- 2 Un Axe prioritaire du PST4 et de la loi Santé travail du 2 août 2021.
- 3 Des contextes évolutifs multiformes pour les entreprises

NOS OBJECTIFS DE PREVENTION

Favoriser la prévention Primaire (mieux identifier les facteurs d'exclusion) → mettre en place des démarches proactives.

Mieux combiner les trois formes de prévention :
Démarches proactives et mises en place de dispositifs de maintien en emploi

LES PROJETS MIS EN ŒUVRE

5 projets :

1. Favoriser la coordination des acteurs de la PDUP
2. Développer l'information et l'outillage des professionnels de santé
3. Développer des actions collectives ciblées
4. Proposer des actions spécifiques en matière de vieillissement actif et de prévention de l'usure professionnel
5. Outiller les acteurs du dialogue social



LES PROJETS MIS EN ŒUVRE

Les livrables par projet

1. Favoriser la coordination des acteurs de la PDUP

Cartographie acteurs/territoire
Guide des « bonnes pratiques »
Critères communs/alerte

2. Développer l'information et l'outillage des professionnels de santé

Outils de sensibilisation et des rencontres territoriales

3. Développer des actions collectives ciblées

Outils de sensibilisation
Recueil de bonnes pratiques

4. Proposer des actions spécifiques en matière de vieillissement actif et de prévention de l'usure professionnel

Kit vieillissement actif (outil d'analyse démographique)

5. Outiller les acteurs du dialogue social

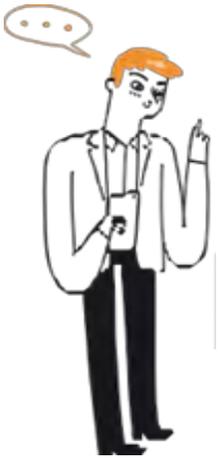
Kit d'animation pour les élus et pour les employeurs (pour progresser) → anciens et nouveaux



PRATIQUES ADDICTIVES EN MILIEU PROFESSIONNEL

CONSTATS

- Fort enjeux de santé au travail et de santé publique
- Le travail crée des addictions et les addictions pèsent sur les accidents du travail : **interrelations entre le travail** (conditions et organisation du travail, management, statut d'emploi, culture d'entreprise...) **et les conduites addictives** / liens entre consommations et harcèlement au travail, ennui, insatisfaction, horaires irréguliers, décalés ou de nuit, postes de sécurité ou travail avec un haut niveau de pénibilité physique.



LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR PRÉVENIR LES ADDICTIONS

Informier et sensibiliser les entreprises afin que les pratiques addictives soient prises en compte dans les démarches de prévention.

Exemple : 18 mars 2022 : webinaire à destination des experts comptables

Outiller les entreprises afin de faciliter l'intégration du risque lié aux pratiques addictives dans l'évaluation des risques:

conception d'un support d'information à destination des employeurs

Actualisation de l'outil d'évaluation des pratiques addictives en entreprise





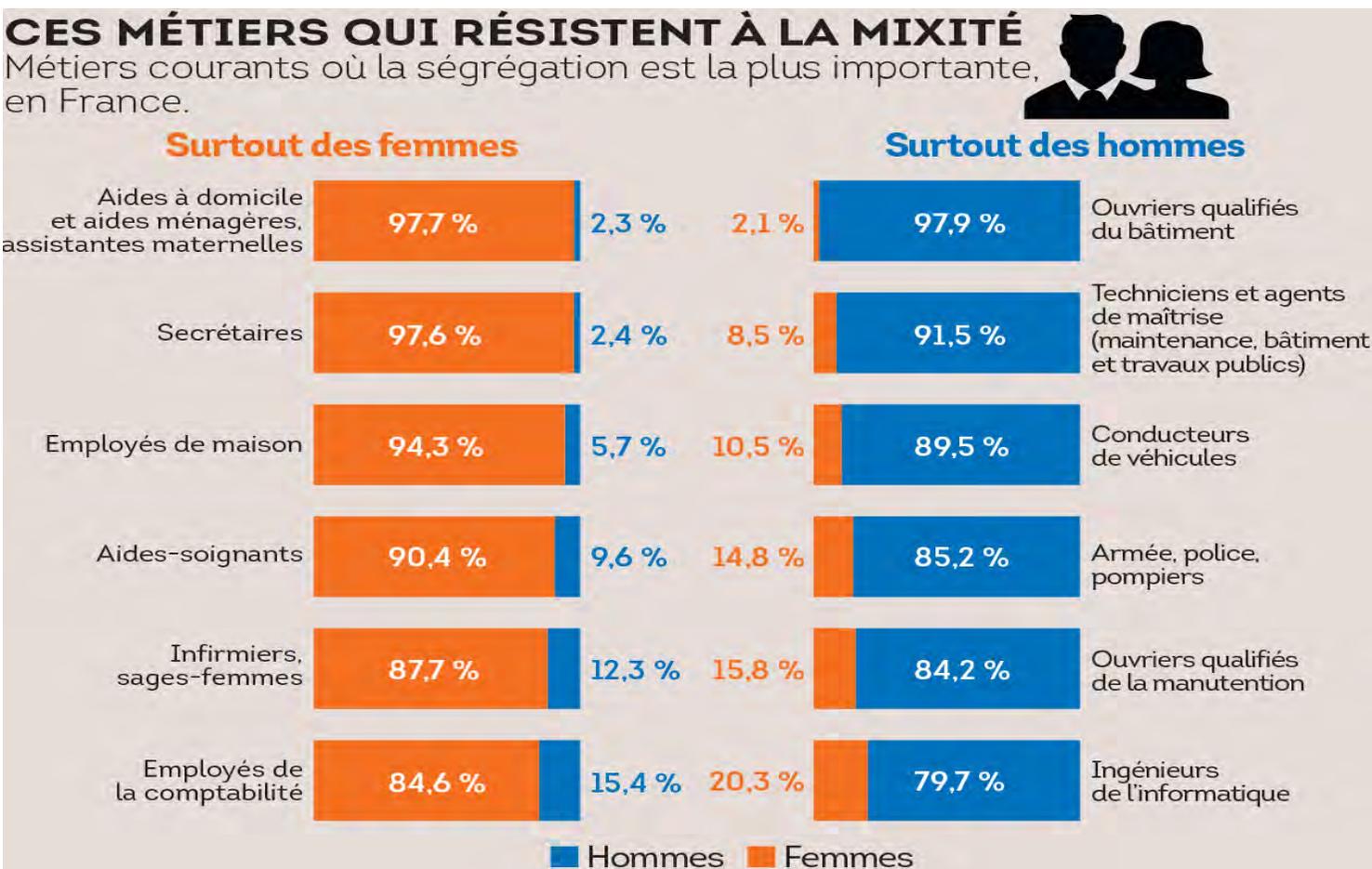
SANTÉ AU TRAVAIL DES FEMMES

Pilotage DREETS

Santé au travail des femmes

La division sexuelle du travail conduit à une exposition différenciée des hommes et des femmes aux risques professionnels :

les femmes sont concentrées sur 12 des 87 familles professionnelles ce qui expose différemment les femmes et les hommes aux risques professionnels produit des effets différents sur la santé et un impact parfois plus important pour les femmes...



Santé au travail des femmes

Les secteurs les plus accidentogènes

en 2019

Les secteurs concernés sont différents pour les femmes et pour les hommes - sauf un secteur en commun celui des activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire

Pour les accidents du travail



Chiffres clés AT et MP

Pour les accidents de trajet



Le taux d'incidence annuel des déclarations d'inaptitude est supérieur chez les femmes et augmente avec l'âge

Pour les maladies professionnelles



Santé au travail des femmes

Rendre compte de la réalité du monde du travail et des effets sur la santé des hommes et des femmes.

Le législateur impose que l'évaluation des risques prenne en compte l'impact différencié des expositions professionnelles en fonction du sexe notamment dans le DUERP

Et le dialogue social? ...L'égalité professionnelle femmes-hommes représente en 2020 seulement 3% des thèmes de la négociation collective en Occitanie (7% en 2017 et 2018 ; 5% en 2019).



Santé au travail des femmes

Les risques liés aux violences sexistes et agressions sexuelles (VSST), plusieurs enquêtes montrent l'exposition plus importante pour les femmes



Le Baromètre Défenseur des droits/ OIT 2018 (3 551 personnes) : **23%** des femmes et **6%** des hommes sont confrontées à des insultes et des humiliations sexistes.

Dans le cadre de leur travail



#EntenduALaRédac

67%

des répondantes ont été victimes de propos sexistes
9% des hommes

49%

des répondantes ont été victimes de propos à connotation sexuelle
9% des hommes

13%

des répondantes ont été victimes d'agression sexuelle
2% des hommes

OBJECTIFS DE L'ACTION SANTÉ AU TRAVAIL DES FEMMES

Sensibiliser les acteurs et
les partenaires sociaux de
l'entreprise

Prévention de la violence
sexuelle et sexiste au travail

La santé au travail
des femmes est
un objectif
transversale

Evaluer
différemment



LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE



**Sensibilisation
Interne**

Dès à présent,
Sensibiliser les acteurs du
PRST

Webinaire

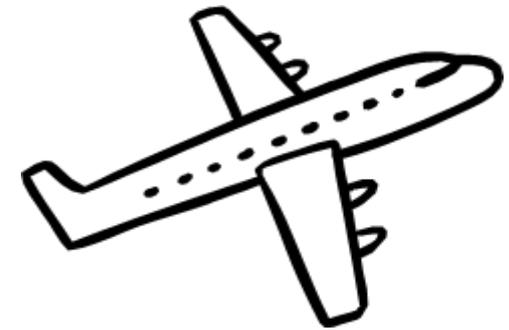
22 septembre 2022,
un webinaire à destination des
entreprises

**Sensibilisation
jeunes**

**Année Scolaire 2022 /
2023,**
Sensibiliser les jeunes

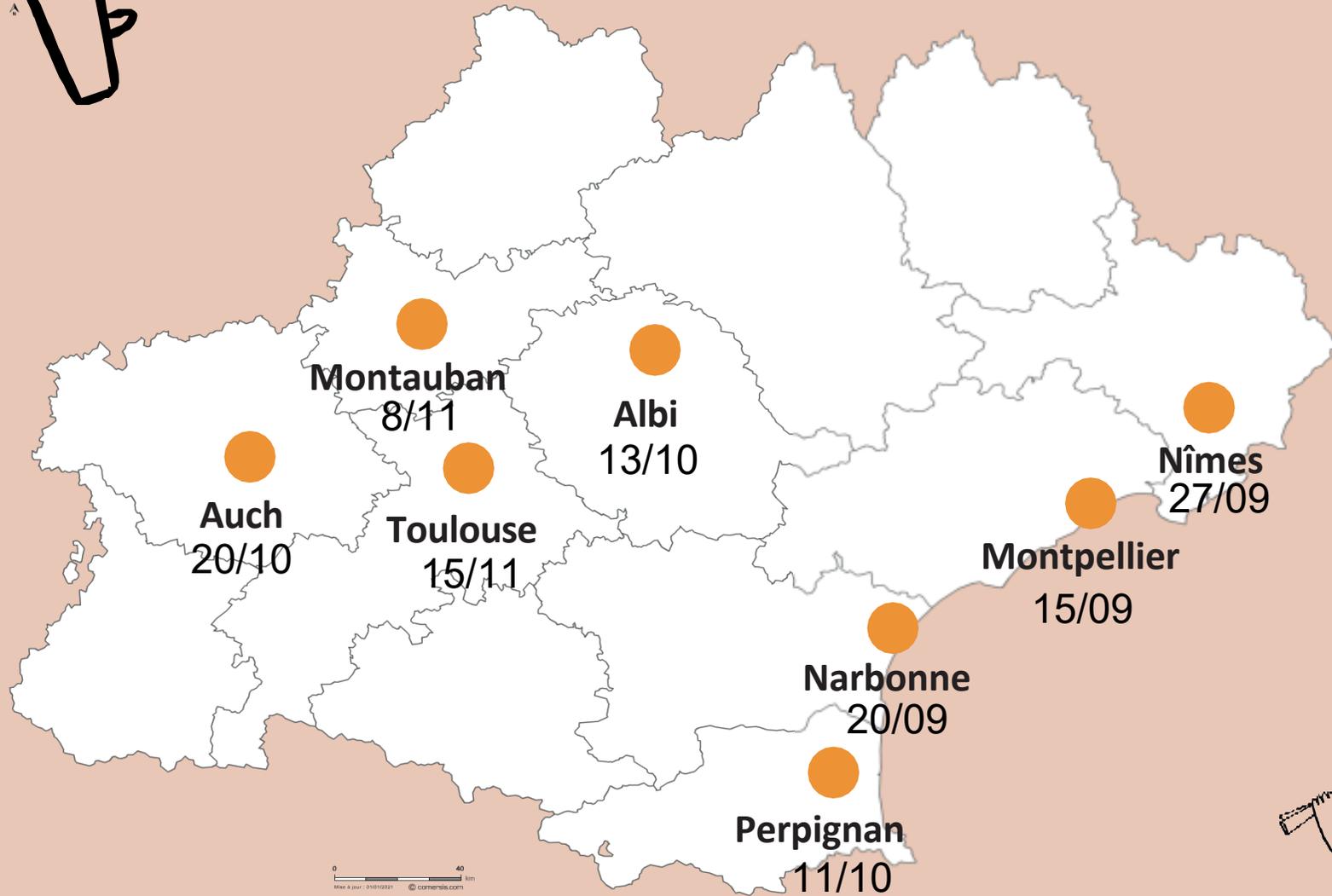
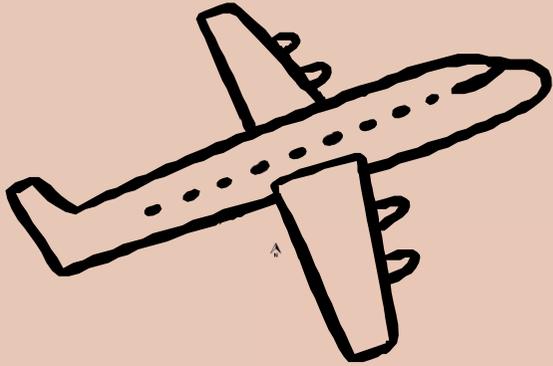
Actions

2023 / 2024,
Accompagner l'entreprise
à la mise en place d'actions
de prévention différenciées
à travers
le document unique



**LE PRST TOUR : NOUS
VENONS À VOTRE
RENCONTRE !**

LE PRST Tour



NOUS VENONS À VOTRE RENCONTRE!

A partir de septembre 2022 : le PRST Tour

- **8 rencontres territoriales, sur la période de septembre à novembre 2022**
- **Matinale dans les locaux des CCI:
10h -12h30 avec apéritif déjeuner en suivant pour favoriser les échanges**

Programme envisagé :

- **Présentation du PRST 4 : DREETS**
- **Quelques données du diagnostic territorial**
- **Zoom sur 2 ou 3 thématiques du PRST avec les pilotes**
 - **Acteurs locaux de la thématique**
 - **Echanges avec les entreprises**



ESPACE RESSOURCE

Explorer notre site internet :

<http://www.prst-occitanie.fr/>

S'informer sur notre actualité :

<http://www.prst-occitanie.fr/r/37/notre-actualite/>

Découvrir nos actions en détail :

<http://www.prst-occitanie.fr/r/84/les-actions-du-prst-4/>

Utiliser nos outils :

<http://www.prst-occitanie.fr/r/8/nos-outils/>





Temps d'échanges, paroles aux entreprises

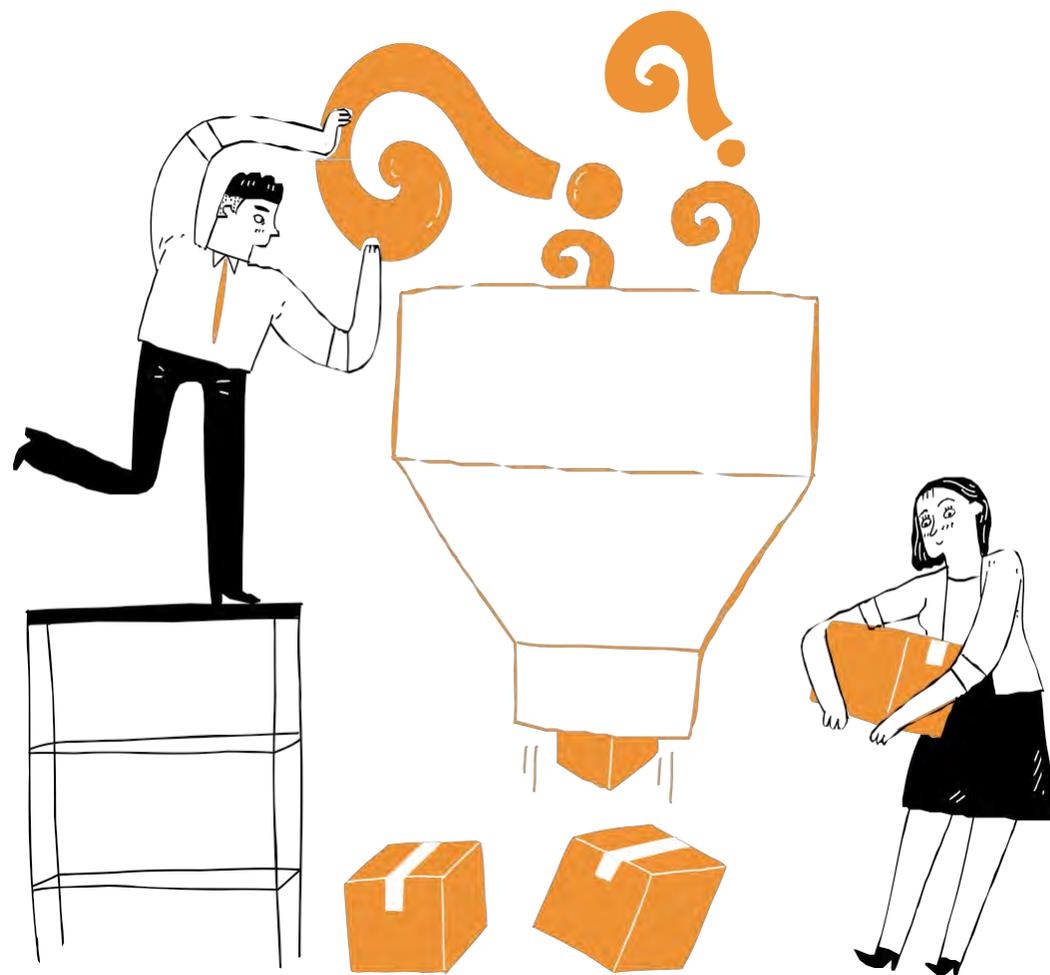


PRST 4

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

Pensez à compléter le
questionnaire de satisfaction

Webinaire du 21 juin




PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PLAN
RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL**

Occitanie